



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



45^e CONSEIL DIRECTEUR

56^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 27 septembre-1^{er} octobre 2004

RÉSOLUTION

CD45.R3

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE ET CIBLES SANITAIRES

LE 45^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport “Objectifs de développement pour le millénaire et cibles sanitaires” (document CD45/8) ;

Reconnaissant les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et le ferme engagement des gouvernements de la Région d’atteindre ces objectifs ;

Conscient du lien étroit entre les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et la vision de l’OPS/OMS, à savoir la santé pour tous ; et

Comprenant l’importance de la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en vue de réduire les inégalités sur le plan de la santé dans la Région des Amériques,

DÉCIDE :

1. De demander aux États Membres :
 - a) d’élaborer et de mettre en œuvre des plans d’action nationaux pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire établis par les Nations Unies ainsi que pour la programmation efficace des ressources d’aide au développement ;

- b) de renforcer l'engagement politique envers les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies à tous les niveaux de gouvernance et d'accorder la priorité à la réalisation de ces objectifs dans les plans de développement économique et social aux niveaux régional, sous-régional, national et local ;
- c) de sensibiliser davantage aux priorités de santé fixées par les objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'assurer la prise en charge du processus par les pays au moyen de la tenue généralisée de dialogues en matière de politiques, de partenariats et d'action intersectorielle ;
- d) d'encourager des partenariats pour la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du millénaire dans les forums politiques et économiques sous-régionaux afin de renforcer l'engagement des États Membres envers le développement sanitaire et social en tant que responsabilité partagée ;
- e) d'accroître les initiatives en matière de développement de la santé sur le plan national et de protection sociale en santé, surtout aux niveaux national et sous-régional pour appuyer les objectifs de la Déclaration du Millénaire ;
- f) d'intégrer davantage les efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire aux initiatives concernant des objectifs et cibles de santé et des politiques sanitaires axées sur des résultats concrets ;
- g) de rechercher et accroître la coopération avec d'autres partenaires pour faire progresser le programme des objectifs de la Déclaration du Millénaire aux niveaux régional, sous-régional et national ;
- h) d'appuyer une forte participation de la société civile à tous les niveaux pour la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire, et spécifiquement pour l'inclusion des adolescents, des femmes, des personnes handicapées, des groupes ethniques et raciaux et des populations autochtones ;
- i) d'améliorer l'évaluation et le suivi régulier des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire en s'appuyant sur des données sanitaires ventilées et de haute qualité ;
- j) d'entamer, de faciliter et de soutenir une recherche venant renforcer la base de données probantes pour la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et créer une nouvelle base de connaissance surtout en ce qui concerne les synergies en santé.

2. De demander au Directeur :
 - a) de redoubler d'efforts pour aider les pays à formuler et à mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et pour une utilisation rationnelle des ressources de l'aide au développement ;
 - b) de continuer à utiliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire comme élément essentiel de la coopération de l'OPS dans tous les domaines techniques pertinents surtout avec les pays et les groupes de populations ayant le plus grand besoin d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire ;
 - c) de continuer à intégrer les objectifs de la Déclaration du Millénaire au programme des travaux généraux de l'OPS et à la gestion axée sur les résultats ;
 - d) de intensifier les efforts de mobilisation des ressources humaines et financières et des partenariats pour aider les pays des Amériques à mettre en œuvre leurs stratégies nationales se rapportant aux objectifs sur le plan santé de la Déclaration du Millénaire ;
 - e) de intégrer les activités de l'OPS liées aux objectifs de la Déclaration du Millénaire à d'autres efforts stratégiques de santé dans la Région des Amériques, notamment aux activités des entités sous-régionales et régionales, les stratégies de réduction de la pauvreté mises au point par les Nations Unies et les banques de développement et l'investissement dans le renforcement des systèmes de santé ;
 - f) d'apporter un soutien technique à la réunion régionale des ministres de la santé qui se tiendra en Argentine en juin 2005 pour évaluer les progrès enregistrés dans l'atteinte des objectifs de santé de la Déclaration du Millénaire ; et
 - g) d'assurer un suivi continue des progrès nationaux et régionaux vers la réalisation des objectifs de santé ; d'évaluer les expériences et de partager les pratiques optimales entre les pays.

(Sixième réunion, 29 septembre 2004)